

8 juillet 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 8 juillet 2013 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 est proposée par Michel Fortin.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2013 est proposée par Marco Laplante.

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$87,969.27. (chèques numéro 17 434 à 17 522).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### RÈGLEMENT 284-13 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ANTI-INTRUSION

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme anti intrusion sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que le règlement 284-13 intitulé « Règlement sur les systèmes d'alarme anti-intrusion » soit adopté.

(Voir au livre de règlements)

#### RÈGLEMENT 285-13 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que le règlement 285-13 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroit publics » soit adopté.

(Voir au livre de règlements)

#### APPUI À SERGE VACHON POUR DEMANDE À LA CPTAQ

ATTENDU QUE M. Serge Vachon, propriétaire du 699 rang St-Pierre, désire acquérir deux parties du lot 4 219 664 appartenant à Ferme JYPL;

ATTENDU QUE M. Vachon désire augmenter sa superficie de terrain qui bénéficie de droits acquis à 3000 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE cette demande est faite dans le but de se conformer à la réglementation en ce qui a trait aux installations septiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric donne son appui à M. Serge Vachon dans sa demande à la CPTAQ.

#### AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT CONCERNANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE

Michel Fortin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement concernant la numérotation civique sera adopté.

#### AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LA MRC ET LA MUNICIPALITÉ EN CE QUI A TRAIT À L'ÉMISSION DES PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

Julie Simard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement établissant le partage des responsabilités entre la MRC et la municipalité en ce qui a trait à l'émission des permis d'installation septique.

#### AGRANDISSEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

Henri Gagné explique que la municipalité a fait une demande au FAIC pour un projet d'agrandissement du centre communautaire afin de répondre aux besoins d'agrandissement du bureau municipal et d'une nouvelle salle de conseil. Des démarches avaient été entreprises auprès d'architectes. Malheureusement, suite à une dernière correspondance, il s'avèrerait que la bibliothèque et le bureau municipal ne soient pas admissibles. Il ne resterait que la nouvelle salle. Le conseil réfléchira à savoir s'ils continuent dans le projet.

#### RAPPORT DES COMITÉS

##### a) Entretien routier

Le calcium a été mis dans les rangs.

Un ponceau a été installé au croisement de la route Lessard et du Rang 3.

b) Loisirs et embellissement

Nous demanderons au comité des loisirs d'acheter quelques chaises pour installer autour de la piscine.

La fête de la St-Jean ainsi que la course de tacot fut un grand succès. Il y a eu 76 inscriptions à la course de tacot. Cette journée a rapportée un profit de 4 000\$ environ.

c) Eau potable

Rien à mentionner.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Culture

Selon le dernier rapport annuel, la bibliothèque fonctionne très bien.

CORRESPONDANCE

Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Frédéric remerciant le conseil municipal pour le déneigement de la cour de l'église l'hiver dernier.

Invitation au souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins le 28 août prochain au coût de 75\$ par personne.

Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est proposé que la Municipalité Saint-Frédéric renouvelle son statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au coût de 25\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen mentionne qu'il serait opportun de demander aux propriétaires de terrains vacants d'entretenir leurs terrains afin de conserver notre village en beauté.

VARIA

Entrées privées : Une offre a été faite à quatre citoyens qui ont déjà mentionné avoir des problèmes de débordements d'eau. L'offre en question est la suivante : ceux-ci achètent les ponceaux sur une largeur un peu plus grande que l'entrée et la municipalité les installe. C'est aux propriétaires à prendre la décision finale.

Finition salle de bain garage : La salle de bain dans l'agrandissement du garage municipal était prévue en « gyproc ». Comme c'est une salle de bain public, nous demanderons à l'architecte de proposer un autre matériel qui serait facilement lavable. De plus, un ferme-porte automatique sera ajouté sur la porte de la salle de bain.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h35.